



N° PM – 2025 - 404

Commune de PIGNANS
Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant restriction de circulation ponctuelle Grande Rue le samedi 1^{er} novembre 2025

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 27 octobre 2025 de Monsieur GROUX Jason, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public Grande Rue en vue d'un déménagement,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner sur le domaine public communal Grande Rue afin de procéder à un déménagement au n° 86 Grande Rue, en prenant soit de na pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Pendant la durée de l'utilisation du domaine public, la Grande Rue sera ponctuellement fermée à la circulation depuis l'intersection avec l'avenue Saint Roch et la rue des Placettes (*fermeture à la circulation uniquement pendant les opérations de chargement / déchargement du véhicule*).

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 1^{er} novembre 2025.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise à disposition par la Mairie puis maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 27 octobre 2025.

Le Maire : BRUN Fernand



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,